

INSTITUTIONNALISMES MONÉTAIRES FRANCOPHONES : BILAN, PERSPECTIVES ET REGARDS INTERNATIONAUX

1er – 3 juin 2016 Lyon

Version provisoire

Jean-Michel Servet
IHEID Genève

jean-michel.servet@graduateinstitute.ch

INSTITUTION MONÉTAIRE ET COMMUN(S)

Résumé

L'invitation faite d'une relecture notamment de Marx, Keynes, Polanyi et Proudhon, incite à porter l'héritage de l'institutionnalisme monétaire français vers une nouvelle aventure à peine débutée : celle de penser la monnaie comme commun. Il s'agit de saisir la monnaie en tant que commun : dans sa dimension globale comme production de la liquidité nécessaire au bon fonctionnement des économies et de la société ; et dans sa dimension locale comme instrument de communautés se donnant des règles démocratiques de fonctionnement. Ce faisant tout en se situant en continuité avec des travaux menés depuis le milieu des années 1970 se poursuit le combat toujours à renouveler contre le *main stream*. En l'occurrence celui adoptant une perspective individualiste oubliant la dimension de société dans laquelle s'inscrivent les pratiques économiques, monétaires et financières.

Mots clefs : commun ; démocratie ; interdépendance ; liquidité ; partage

Introduction

Pour appréhender les communs dans leur complexité et leur diversité¹, il faut penser la société à différents échelons. Cette approche s'oppose notamment à la forme de l'économisme la plus

¹ Cette présentation résume des publications antérieures ou en cours. Le lecteur pourra y trouver tant le développement de certains arguments et exemples que des références bibliographiques et les échanges avec les collègues et amis qui ont nourri cette réflexion. Voir : 2014, De nouvelles formes de partage : La solidarité au delà de l'économie collaborative, Paris, Institut Veblen, [<http://www.veblen-institute.org/De-nouvelles-formes-de-partage-la>] ; 2015 "Incompatibility and Complementarity of the Chicago Plan and Alternative Monetary and Financial Mechanisms" [en collaboration avec Tom Moerenhout], in: Bernard Hours, Pepita Ould Ahmed (ed.), *An Anthropological Economy of Debt*, London, Routledge ; 2015 "La finance et la monnaie comme un "commun", Notes de l'Institut Veblen, mai 2015, 10 p. http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/jm_servet_monnaie_et_finance_comme_un_commun.pdf ; 2015, « Fonctions valeurs et leviers d'une monnaie alternative pour une transition à la durabilité territoriale », [en collaboration avec Denis Dupré, Pierre-Yves Longaretti] Contribution 5ème congrès de l'Association Française d'Economie Politique (AFEP) « L'économie politique de l'entreprise : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives », Juillet 2015, Lyon, France [<https://hal.inria.fr/UNIV-GRENOBLE1/hal-01163553v2>] ; 2015 "Le bitcoin, contre la révolution des

à la mode aujourd'hui, qui prétend permettre un renouveau de la pensée économique, qui se pique d'interdisciplinarité et constitue une sorte de néolibéralisme implicite. Si les communs ont d'abord été principalement des ressources physiques puis culturelles, intellectuelles et scientifiques ou techniques, peu de travaux ont jusqu'ici ouvert cette perspective à la finance et encore moins la monnaie ; hauts lieux du néolibéralisme implicite, académique et pratique. Il ne s'agit pas de réduire la problématique critique aux potentialités de contribution de la monnaie et de la finance à un développement environnementalement durable dans la consommation des ressources physiques (à travers par exemple la microfinance dite « verte » ou le financement d'équipements industriels ou domestiques, de moyens de transports et d'habitats écologiquement neutres). Leur dimension de « commun » se réalise notamment de façon originale à travers la production via le crédit et la circulation de liquidités indispensables au fonctionnement des systèmes économiques et financiers, localement et globalement.

Le rapprochement entre monnaie et commun peut sembler un oxymore car la monnaie est généralement pensée à travers ses deux faces : d'un côté l'État, et de l'autre le marché (entendons propriété privée et concurrence). Or il existe une troisième face de la monnaie, si l'on poursuit la métaphore de Keith Hart² et de sa relecture par Bruno Théret³ évoquant la tranche des pièces pour donner une troisième dimension à la monnaie. Ici, son caractère de commun. Or, celui-ci est largement caché.

Il peut être abordé de deux façons complémentaires :

. celle d'un commun local et on peut retenir ici plus particulièrement les travaux sur les modes de gestion des monnaies complémentaires territorialisées dans des espaces circonscrits par les groupes qui portent ces projets, qui mettent en avant des proximités humaines fortes, des espaces de confiance, tant horizontale que verticale, fonctionnel et éthique, ainsi que des objectifs sociétaux et environnementaux⁴ ;

. et celle d'un commun global au sens de la production du volume de liquidités nécessaire au bon fonctionnement d'une économie et d'une société ; et l'on va la rencontrer les propositions de monnaie « pleine » ou « gagée ».

La monnaie comme commun présente une particularité qui la distingue des autres communs à caractère physique : pour reproduire le commun monétaire et le conserver, il ne faut pas le conserver. Au contraire, il faut détruire la monnaie (en l'occurrence par la dépense) pour assurer le bon fonctionnement systémique du circuit économique. On peut penser qu'il en va

communs", [en collaboration avec Denis Dupré, Jean-François Ponsot], Contribution 5^{ème} congrès de l'Association Française d'Economie Politique (AFEP) « L'économie politique de l'entreprise : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives », Juillet 2015, Lyon, France <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01169131>; 2016 « Propositions citoyennes de 'monnaie pleine'. La monnaie comme bien commun », *Banque et Stratégie. Cahier de prospective bancaire et financière*, N°345, mars 2016, p. 24-28. À paraître 2016 : "Finance as a Common: From environmental management to microfinance and back", [en collaboration avec Davide Forcella], in : Sharam Alijani and Catherine Karyotis (eds.), *Sustainability: Finance, Economy and Society*, Emerald Publisher, Collection Critical Studies ; "Monnaie", in: Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (ed.), *Dictionnaire des communs*, Paris, PUF ; « Et si l'on interdisait aux banques commerciales de créer la monnaie ? » *Alternatives économiques*, n° Hors série Monnaie, juin.

² Keith Hart, « Heads or tails ? Two sides of the coins »

http://www.academia.edu/1895657/Heads_or_tails_Two_sides_of_the_coin

³ Bruno Théret, 2008, « Les trois états de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait monétaire », *Revue économique*, vol. 59, n°4, p. 160 [<https://www.cairn.info/revue-economique-2008-4-page-813.htm>].

⁴ En ce sens, voir : Marek Hudon, Camille Meyer, 2016, « A Case Study of Microfinance and Community Development Banks in Brazil : Private or Common Goods ? », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 1-18, prolongeant le mémoire de master de Camille Meyer (ULB).

de même d'une connaissance scientifique qui est « utile » et ne s'enrichit que si elle est « utilisée ».

Un dépassement du clivage public/privé s'opère ainsi. On voit à travers le cas monétaire que les communs ne s'opposent pas au public ou au privé ; au contraire ils doivent s'appuyer sur leur nécessaire articulation. Apparaît aussi une nécessaire imbrication du social et du politique pour faire exister et ainsi fonctionner l'économique.

La monnaie incarne le collectif, le « Tout » de la société. Mais ce « Tout » présente un double visage : celui porté par la puissance publique, et celui incarné par la société elle-même qui ne se réduit pas à une sommation d'individus et à une logique d'affrontement concurrentiel.

La problématique des communs est souvent pensée à travers celle d'un dépassement de la rivalité entre individus dans l'accès aux biens et services (c'est ainsi la nature quasi physique des biens qui leur donne tel ou tel attribut). La monnaie invite à repenser l'approche pour l'adapter à ses spécificités. Retrouver une forme de collectif dans la monnaie c'est ainsi aussi repenser le déséquilibre dynamique incessant par ses liens du présent tant au passé qu'à l'avenir.

Le collectif doit l'emporter en subsumant les intérêts particuliers (il n'y parvient pas nécessairement à court terme mais c'est une condition à moyen et surtout à long terme) afin de permettre la réalisation même d'intérêts privés. Il n'y a pas d'opposition radicale totale. Enfin, autre précision liminaire, le commun ne doit pas être ici saisi uniquement à travers le paiement et la circulation. C'est aussi la manifestation d'un commun à travers l'unité de compte et de son appellation qui donne le sentiment d'appartenance à un groupe, à une collectivité ; c'est une sorte de blason qui est arboré comme élément d'identité partagé. Elle est aussi une condition de la préservation du pouvoir d'achat de la monnaie. Ou au contraire, à travers un léger amoindrissement graduel de la valeur des dettes (en termes réels), un moyen de récompenser les initiatives d'investissement et de permettre une redistribution du patrimoine et du revenu des rentiers vers le reste de la société.

Pour comprendre la dimension de commun de la monnaie sera d'abord entrepris un détour anthropologique et historique pour saisir l'archaïsme monétaire de la réalisation du commun dans l'activation du principe de réciprocité. Puis nous verrons comment le mécanisme actuel de création monétaire capté par les banques commerciales correspond, en termes de commun, à un processus d'enclosure. Enfin, seront abordées les conditions générales de développement d'un commun en l'appliquant au champ monétaire et financier.

1. Incrire la révélation du caractère commun de la monnaie dans la tradition de la lecture de travaux anthropologiques et historiques

Il existe une forte prégnance de travaux historiques et anthropologiques dans l'institutionnalisme, avec deux lectures possibles : celle d'un évolutionnisme (voir des stades progressifs hérités sans doute du marxisme et de ses stades de successifs des communautés humaines, dont on peut trouver les origines en remontant à la succession de la sauvagerie, de la barbarie et de la civilisation dans la *Richesse des Nations* d'Adam Smith par exemple) ; à l'inverse celle d'un anti - évolutionnisme à fondement principalement anthropologique (il y a transformation des sociétés, avec des effets possibles de cliquets, mais il n'y a pas de progrès si l'on intègre toutes les facettes de l'humanité, un peu à la manière des linguistes analysant aujourd'hui les langues contemporaines et ne présumant pas d'abord leur caractère plus ou moins primitif mais analysant leurs différences et leurs transformations)

. On retrouver certains éléments des fondements archaïques de la monnaie comme commun parmi des populations de chasseurs collecteurs et leur mode d'attribution du gibier.

En l'absence d'intermédiation monétaire matérialisée⁵, dans certains groupes de chasseurs, celui qui abat un gibier ne peut pas lui-même le consommer. Il doit le céder aux autres ; et consommer seulement des parts d'animaux abattus par les autres. D'une certaine façon, ce tabou alimentaire est aussi puissant pour (re)produire la société que le tabou de l'inceste qui régit l'interdiction de rapports sexuels entre certaines personnes apparentées. L'obligation à prendre femme et époux en excluant un certain nombre de partenaires physiquement possibles crée aussi une forme d'interdépendance dans la reproduction des groupes humains. Bien des groupes humains marquent leur différence avec les autres à partir de ces exclusions qui les caractérisent. Chez les Aborigènes australiens, le chasseur peut consommer l'animal qu'il abat, mais il doit remettre sa capture à un ancien et il est servi le dernier ; les autres passent donc avant lui dans cette distribution. On observe ici un primat de l'usage sur la propriété et reconnaissance de l'interdépendance marquant la prédominance du principe de réciprocité.

Autre exemple celui du chasseur à qui plusieurs flèches ont été confiées ou données par des parents et par des amis ; ils peuvent être un homme ou une femme. Le maître de la flèche issue de son carquois et ayant tué l'animal procède à la distribution du gibier abattu. Il ou elle a l'obligation de répartir les parts du gibier afin que tous les membres de la communauté en bénéficient. Alain Testart indique⁶ que cela se pratique / pratiquait parmi les San (anciennement appelés Bushmen ou Bochimans) d'Afrique du Sud, du Botswana et du Sud-Ouest africain. On trouve là aussi appliquée à l'usage des animaux chassés une logique de commun. Elle assure aussi l'interdépendance dans leur reproduction des membres de ces communautés humaines.

Passons maintenant au champ que d'un point de vue numismatique, on peut désigner comme paléomonétaire. Si l'on prend l'exemple d'une des plus célèbres monnaies coquillages dites « primitives », celle de l'île Rossel, exemple rapporté par l'ethnologue Wallace E. Armstrong. L'exemple est celui de leur circulation chez les Mélanésiens de Rossel, une île située au sud est de la Nouvelle-Guinée, en périphérie du célèbre cercle kula immortalisé par Bronislaw Malinowski. Le cas a été en quelque sorte médiatisé à l'initiative de Keynes par un article dont il a incité la publication en 1924 dans l'*Economic Journal*. Il est possible d'y découvrir aussi les ingrédients d'une dimension de commun car celui ou le groupe qui détient une monnaie de rang supérieur n'en a pas une jouissance absolue. Il doit en céder temporairement l'usage à d'autres membres ou groupes de sa communauté. Les prêts de ces coquillages paléomonétaires les plus précieux ont été assimilés à ceux des « *London bill brokers* ». L'exemple a été revisité à partir des années 1970 par l'anthropologue John Liepp qui a donné une magistrale analyse dans *A Papuan Plutocracy* (2009) des informations qu'ils ont collectées sur le terrain. La remise des coquillages appartenant à la catégorie la plus prisée de ces paléomonnaies y est indispensable lors des cérémonies de mariage. Cette catégorie de biens constitue, selon l'expression d'Annette B. Weiner, des biens *inaliénables* ; donc impossibles à acheter et à vendre. A Rossel, le nombre des coquillages de la catégorie supérieure,

⁵ En l'absence de substrat matériel de type paléomonétaire, la monnaie peut s'y trouver dans des jeux subtils de dettes.

⁶ Alain Testart, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac*, Paris, Gallimard, 2012, p. 214-215. Il est surprenant à ce propos de cette distribution qu'Alain Testart désigne ces pratiques de distribution du gibier comme d'un « don » (p. 215) alors que dans d'autres travaux, il s'est lui-même évertué à montrer les ambiguïtés des usages du terme (*Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Paris, Syllepse, 2007). Le recours à une analyse en terme de partage, par référence au concept de commun, paraît ici plus adéquate.

nécessaires pour remplir ce type particulier d'obligation, est inférieur au nombre de familles dans la communauté. Pour satisfaire ses propres obligations sociales, un groupe familial ne peut pas recourir à une paléomonnaie de rang supérieur qu'il détient. Toutes les familles doivent emprunter temporairement à un autre groupe ce type particulier de paléomonnaie. Ainsi un détenteur doit transmettre (dans ce cas temporairement) un de ces biens précieux afin que d'autres membres accomplissent les rites pensés comme indispensables à la reproduction des groupes familiaux, et ce faisant de la société. À charge ensuite pour le bénéficiaire de cette remise temporaire de restituer tout ou partie de ce dépôt témoin de la relation, y compris avec une prime. Étant soumis à l'obligation de remettre la monnaie lors de moments pensés comme essentiels à la reproduction des parties constitutives de la communauté, les maîtres de cette monnaie ne jouissent donc pas d'un droit absolu de propriété sur celle-ci. Il y a interdépendance des fractions composant la communauté et celle-ci passe notamment par le partage obligé de la possession de ces paléomonnaies. Ce dépôt temporaire est une façon d'exprimer les dépendances vis-à-vis du collectif. Ainsi la société se reproduit comme ensemble de membres organisés consciemment en interdépendance hiérarchisée notamment grâce au caractère de commun des biens considérés comme les plus précieux dans ces sociétés. Pour comprendre ces droits hiérarchisés, il faut concevoir la société comme alliant dans un espace territoire, et par conséquent au sein de communautés et dans les relations les liant, des logiques de protection, d'entraide et de solidarité, en particulier par une articulation des principes de redistribution et de réciprocité au sens de Karl Polanyi. Là où des observateurs soumis à une idéologie catallactique assimilent les détenteurs de « monnaies primitives » à des « banquiers », à des « brokers » ou à des « capitalistes », on redécouvre un Tout social. Au lieu d'affirmer que la monnaie permet d'exercer un droit exclusif de propriété (dit autrement le fractionnement de la société permet de refuser de reconnaître à autrui l'accès à un bien dont jouissent d'autres), il devient possible de soutenir qu'il n'existe que des faisceaux de droits en raison de règles d'accès et d'usage subordonnées car hiérarchisées parce que cette monnaie est instituée ou reconnue, partiellement, comme commun. Il y a commun parce que personne ne possède ces monnaies de manière absolue. Leur usage au sein de cette communauté en est en quelque sorte partagé ; ce qui manifeste la réciprocité comme interdépendance et la société comme totalité. L'appartenance à une communauté donne des droits et de devoirs. Le collectif prime ainsi sur le particulier ; et le commun peut tendre simultanément à reproduire voire renforcer au sein de la communauté des rapports non seulement de solidarité mais aussi de domination notamment entre sexes et entre groupes d'âge.

Une méprise révélatrice de l'incompréhension dominante à penser la monnaie autrement que comme une contrepartie ayant pouvoir d'achat et dont la circulation permet de solder de façon immédiate ou différée des dettes se trouve dans un autre élément de la description de cérémonies mortuaires à Rossel. Parce qu'un « prix » en paléomonnaie coquillage lui avait été indiqué comme étant la valeur de la peau d'un défunt, Wallace E. Armstrong a prétendu que, lors des funérailles, le cadavre était dépecé et que la peau était échangée contre ces monnaies, autrement dit qu'elle aurait été vendue grâce à ce transfert d'une contrepartie. La peau apparaissait bien comme étant payée. Toutefois, cet acquittement correspondait à la conception d'un être relationnel dont la procréation dépend d'apports familiaux, lignagers ou claniques multiples et complémentaires. Ce qui nous apparaît par ethnocentrisme comme une transaction achat exprime l'interdépendance des humains depuis leur naissance à leur trépas, voire au delà quand ils deviennent ancêtres. Plusieurs recherches menées en Mélanésie à partir des années 1980 ont mis l'accent sur cette représentation composite de la personne humaine. Aussi, naissance, initiation ou mort y supposent des expressions de ces éléments constitutifs d'une personne qu'il convient en certaines circonstances et rites de réunir pour

affirmer l'unité de l'ensemble de ces groupes et les monnaies le permettent. Ce fractionnement symbolique du corps à la fois humain et social exprime là encore une reconnaissance de l'interdépendance de ses parties constitutives. Il y a donc là bien partage, au sens de reconnaissance d'un commun, car cette monnaie est nécessaire à une appréhension du Tout de la société. Périodiquement ici des rites, là des métaphores, le manifestent et donc le rappellent afin que chacun agisse en conséquence⁷ conformément en permettant de reconnaître des communs et de les faire fonctionner comme tels.

Passons à un tout autre type de société. Celle de l'Europe du Moyen Âge. La question des communs peut être retrouvée dans le *Traité des monnaies* de Nicole Oresme écrit au XIV^e siècle dans le royaume de France : À qui appartient la monnaie ? Le maître en est-il le souverain qui la frappe ? Ou appartient-elle aux membres de la société qui la détiennent et qui l'utilisent ?⁸

La pensée médiévale mobilise pour y répondre une opposition / complémentarité entre deux types de collectifs celui impliquant l'État (*universitas*) et celui de la rencontre des intérêts privés (*societas*). On pourrait par métaphore évoquer ici le double corps du collectif société. Il existe un collectif incarné par l'État et un collectif sans puissance publique mais qui n'est pas moins un collectif et qui a ses règles lui permettant de se manifester. Aucun de ces collectifs ne peut fonctionner durablement sans l'autre. La monnaie, par ses modes d'émission et par ses propriétés, se situe en tensions entre ces deux expressions du collectif. Pour Oresme, la monnaie appartient bien aux marchands qui l'utilisent pour leurs échanges et à tous ceux qui s'en servent. Toutefois on retrouve là encore le commun à travers les règles d'émission et de circulation qui doivent permettre l'approvisionnement en flux monétaires (autrement dit en liquidités) nécessaires au fonctionnement de la société et des relations entre le pouvoir et la société.

Ainsi l'émission et la circulation des pièces de monnaies ont interrogé l'interférence des deux types de collectif, celui exprimant la puissance publique (incarné par le souverain contrôlant de façon interne et externe la monnaie) et celui représentant l'ensemble des intérêts privés, pour lesquels la monnaie, détenue par le peuple et les corps constituant la société, est supposée représenter une forme éminente de propriété privée. La circulation de ces monnaies a largement dépassé les besoins des prélèvements fiscaux et des dépenses du souverain. En jouissant du monopole de leur frappe à partir de l'or et de l'argent, les États ont pu prélever un seigneurage et fixer un cours pour lequel les pièces ont circulé pour une valeur supérieure à celle du poids de métal d'une certaine qualité qu'elles contiennent. Cette question de la souveraineté du fait du monopole public d'émission monétaire et du rapport entre État (incarné par le souverain) et société civile (constituée alors par les marchands mais aussi par tous les usagers de la monnaie émise par le souverain) a été posée de façon magistrale par Nicole Oresme au Moyen Âge. Dans ce *Traité sur l'origine, la nature, le droit et les mutations des monnaies* rédigé vers 1360 par ce philosophe et ecclésiastique, sont interrogés le droit du souverain de changer le cours des monnaies, la définition des conditions sous lesquelles il pouvait le faire et les avantages qu'il pouvait légitimement ou non en tirer. Le texte exprime dans les cadres scholastiques de son temps, une question plus universelle : les tensions existantes entre les deux dimensions essentielles de la monnaie : la monnaie, même

⁷ Ceci renvoie également à la relation pratique et théorique entre monnaie et propriété dont, à la fin du XVII^e siècle, John Locke a donné une magistrale analyse dans son *Deuxième Traité du Gouvernement civil* (1967 para 14 p. 83, para 46 p. 101-102, Servet 2001, Hart 2012 p. 2) ; ce qui est une certaine référence à la relation entre monnaie et mémoire (Hart 2008 p. 243).

⁸ Remarquons que ces questions ont des implications à la fois pratiques, politiques et morales.

frappée par le souverain et soumise au monopole de celui-ci, ne lui appartient pas dès lors qu'elle est entre les mains de ses sujets et circulent librement entre eux. Même si un souverain détient le pouvoir lui permettant de manipuler le cours des pièces (en particulier dans son intérêt qui peut se réaliser au détriment de ceux des détenteurs de la monnaie comme certains princes ne sont pas privés de le faire, au point d'être accusés d'être des faux-monnayeurs, tel Philippe Le Bel roi de France de 1285 à 1314), ces mutations doivent moralement être opérées dans l'intérêt général du Royaume et des sujets qui y vivent. La résolution de cette tension ne peut se faire que, en tenant compte des usages de paiement et de règlement, si l'émission et le volume en circulation répondent aux besoins de liquidités nécessaires aux relations entre les utilisateurs de la monnaie, les usages comprenant alors non seulement les échanges commerciaux privés et l'acquittement de péages ou de taxes mais aussi le versement de redevances féodales substantielles ou symboliques marquant la subordination locale, des transferts privés comme le versement de dots, les paiements à l'Eglise ou l'exercice de la charité. Le pouvoir de manipulation des monnaies par le souverain étant considérable, la dimension de commun de la monnaie définie comme un contrôle par les usagers de l'instrument reste limité (et le demeure si l'on pense aujourd'hui encore à l'indigence du contrôle démocratique contemporain des politiques monétaires). Par contre, la question de l'intérêt général d'un approvisionnement adéquat en monnaie d'un point de vue qualitatif et quantitatif pour un bon fonctionnement, entre autre économique, de la société se trouve ainsi posée : un volume monétaire insuffisant et des échanges de toute nature dans la société sont entravés ; trop de monnaie ou une monnaie de mauvaise qualité et qui se dévalorise brutalement et certains types de patrimoine et de revenu se déprécient considérablement ; variations intempestives de son cours et la fixation des prix de toutes les marchandises et redevances monétaires se trouve profondément perturbée. La paix civile peut se trouver alors en danger. Ainsi est implicitement reconnue une dimension de commun de la monnaie pour sa circulation. Elle dépasse très largement la question des limites de sa possession et des usages pouvant en être faits par ceux qui la détiennent.

2. La création monétaire par les banques commerciales, un processus d'enclosure

Des sociétés, supposées anciennes, montrent comment est posée et résolue la question des communs dans le champ monétaire. Pas d'attribution exclusive de la monnaie mais une articulation dans ce qu'on peut considérer comme un triptyque : privé⁹, public et commun. Quelle leçon pour notre temps ?

Gaël Giraud (2014 p. 143 *sq.*), en analysant les fondements de la crise de 2008, a montré que l'assèchement des liquidités nécessaires au bon fonctionnement des échanges peut s'interpréter comme une destruction des communs que sont le crédit et la monnaie. Cet assèchement a été consécutif à l'appropriation de la création de la monnaie par les banques. La création monétaire naît désormais du crédit bancaire, même si une opinion publique mal informée croit encore largement que les États émettent encore la monnaie, comme ils l'ont fait pendant des siècles. Cette privatisation de la création monétaire a été légitimée par le fait que les particuliers faisant des dépôts dans les institutions financières et retirant une partie seulement de ceux-ci, les banques peuvent ouvrir un volume de crédits supérieur à la quantité d'épargne reçue. Elles ont donc saisi l'opportunité d'une mobilisation des réserves monétaires privées oisives et transformé des fonds à court terme en des ressources à plus long terme. Le danger d'une stérilisation des avoirs monétaires, qui sous forme de dépôts thésaurisés jouent

⁹Il conviendrait aussi de relire John Locke qui avait fondé l'origine de la monnaie dans la propriété, avec cette perspective. Toutefois là où il pensait à une propriété individuelle, voyons une possession collective ou plus exactement une hiérarchie de droits

un rôle négatif légitime leur mobilisation par les banques. Mais cette action au service du bien commun par la production d'un volume de liquidités, adéquat au financement de la production et des échanges et aux anticipations de consommation, s'est transformée, du fait de la création monétaire en échange de reconnaissance de dettes, en une machine de captation du surplus au bénéfice du secteur financier, surplus ayant pour origine et justificatif l'utilité de la mutualisation des ressources financières et de la gestion des risques. De fait, les banques émettent la monnaie, indépendamment de l'épargne, en contrepartie de reconnaissances privées de dettes (en bénéficiant dans la zone euro d'un taux de réserves obligatoires ne dépassant pas 1 %). Elles se sont ainsi appropriées le seigneurage monétaire. Par analogie avec les communs fonciers appropriés, tout particulièrement en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle, et par l'occupation coloniale des terres indigènes, il est possible de parler d'un processus d'enclosure. Mais le commun, constitué par le niveau de liquidité nécessaire au fonctionnement des économies se trouve dépendant des intérêts des banques et du niveau de risques qu'elles sont disponibles à assumer, nationalement et internationalement, à travers leurs prêts. En période de crise et d'incertitudes fortes, l'intérêt particulier et à courte vue de chaque banque dans sa gestion des risques contribue à un assèchement de la liquidité par insuffisance des crédits pour les entreprises, les ménages et les organisations publiques.

Or, la victoire idéologique et politique (souvent plus implicite qu'explicite et revendiquée) du néolibéralisme a mis fin aux interventions publiques d'inspiration dite « keynesienne » qui tendaient à ajuster la production de liquidités aux besoins des économies notamment en régulant les activités du secteur financier ; qui « relançaient » l'économie par des dépenses publiques d'investissement et de redistribution¹⁰. Du fait de l'impossibilité pour les gouvernements de financer leurs propres déficits « par la planche à billets », de la contrainte faite aux États d'emprunter sur les marchés financiers et de l'obligation que les facilités offertes par les banques centrales servent via les États à accroître la liquidité des banques commerciales, celles-ci imposent collectivement à tous les autres acteurs économiques leur création monétaire, la qualité de celle-ci, ainsi que le rythme et le volume de leurs émissions.

À noter aussi que pour défendre les intérêts particuliers des détenteurs de monnaie, les politiques monétaristes liées à l'idéologie néolibérale ont combattu les hausses des prix, autrement dit la dépréciation de la monnaie. Pour défendre l'intérêt général, les politiques keynésiennes avaient promu une dépréciation de la valeur de la monnaie grâce à une hausse des prix modérée et permanente. Ainsi était encouragée une incitation à la dépense et... une euthanasie des rentiers qui n'investissaient pas leurs ressources financières au service de l'ensemble de la société. On observait aussi un élément d'apaisement social en déplaçant le conflit travail/capital grâce à une fuite en avant par une course entre salaires et prix à la consommation. Ce n'est pas la seule vertu collective de la dépréciation modérée et progressive du pouvoir d'achat d'une monnaie, provoquée par la hausse des prix. C'est aussi une des façons de réduire l'endettement. Une hausse continue des prix de 5 % par an permet au bout d'environ treize années de réduire de moitié la valeur d'une dette exprimée en pouvoir d'achat constant. S'opposer à une légère hausse des prix, susceptible de dynamiser les économies (comme l'ont montré les exemples chinois ou indien au cours des dernières décennies) correspond donc à soutenir les rentiers face aux investisseurs. Il ne s'agit pas là seulement des dettes publiques mais aussi des dettes privées. La dynamique de l'endettement ainsi encouragée peut promouvoir un intérêt collectif supérieur.

¹⁰ Parmi les publications qui relancent positivement le débat sur la nécessité d'un endettement et d'un engagement économique des États, voir Bruno Tinel, 2016, *Dettes publiques : sortir du catastrophisme*, Paris, Raisons d'Agir.

La liberté de création monétaire accordée aux banques est largement acceptée parce qu'elles sont supposées utiles à la croissance économique, elle-même conçue comme étant par nature bénéfique pour tous. La lutte contre les déficits budgétaires publics a anéanti le (contre) pouvoir régalien traditionnel de financement. Il a transmis cette liberté publique à des établissements financiers privés ou devenus tels grâce à leur privatisation et réglementation. S'étant appropriée ce privilège, ils ont transformé cette puissante capacité collective de création de liquidités par une dette (non compensée) en réservoir d'une vaste machine spéculative. Il permet une exceptionnelle extraction du surplus dans la chaîne économique de production de valeurs ; dit autrement il constitue un mécanisme d'exploitation. Les pyramides de dettes privées s'opposent à un processus de partage collectif sous contrôle public de l'émission monétaire. Cette appropriation légale (pour s'exprimer en terme de commun, ce processus d'enclosure) provoque notamment une baisse de la part relative des salaires face aux profits dans la répartition des revenus. Ceci alimente des bulles de dettes qui contribuent elles-mêmes à cette nouvelle puissante ponction sur l'économie de production par l'économie financière. Ces spéculations et ces captations fondées sur la dette n'ont sans doute rien de bien nouveau ; c'est le poids qu'elles occupent dans le système de production et d'échange qui leur donne une intensité et une généralité sans doute jamais atteintes. Elles font la nouveauté du système économique qui s'est mis en place avec l'appui de techniques informatiques et juridiques.

3. Conditions générales de production et de reproduction d'un commun appliquées au champ monétaire et financier

L'idée de commun est caractérisée à la suite d'Ostrom de façon positive par au moins trois dimensions. Elles permettent de l'appréhender dans une perspective elle-même différente et plus porteuse de transformations politiques, sociales et économiques que celle de juristes. Elles tiennent aux règles qui l'instituent et aux normes des communautés (de taille et de durée variables) qui la reconnaissent à travers leurs pratiques, à savoir :

- . la démocratie régissant les rapports entre les diverses parties prenantes de l'usage ou de la co-production de ces biens et services qui en sont le support ;
- . le souci des autres (présents et avenir) à travers les conditions de leur renouvellement et donc la recherche d'une soutenabilité de l'usage ;
- . et le partage, non pas au sens d'une division mais d'un accès et d'un usage établis en proportion des besoins reconnus de chacun.

Le cadre territorial de l'inscription de ces trois dimensions est essentiel, étant donné qu'elle peut se faire à différents niveaux selon les objets en étant le support.

De façon générale, le partage implique la possibilité pour ceux reconnus comme membres d'un groupe d'usagers ou de co-producteurs (dont la taille peut varier) d'utiliser et de permettre la reproduction d'une ressource considérée comme rare, instituée et gérée comme un commun. Une ressource est définie par un rapport entre des moyens et des fins.

La plupart des accès à des ressources et leurs co-productions et usages montrent que l'utilisation par les uns concurrence, plus ou moins, les usages (qui peuvent être multiples) faits par d'autres. En raison de cette rivalité, les ressources sont vulnérables. Elles le sont :

- . aux dégradations du fait de leur sur-utilisation mettant en péril leur renouvellement,
- . aux comportements de *free-riding* (passager clandestin en usant sans contribuer à la production ou payer, ou en ne respectant pas les règles établies ou les normes promues),

. et à leur monopolisation (dont les privatisations par enclosures constituent une figure de l'exclusion).

Cette concurrence des intérêts conduit à ce que l'on désigne comme « tragédie du libre accès », pour traduire *tragedy of commons*, le titre de l'article de Garrett Harding publié en 1968, sans souscrire à ses conclusions favorables à la solution qu'il prône : leur privatisation.

La reconnaissance ou l'institution d'un commun suppose donc :

. la définition de son groupe de co-producteurs ou d'usagers (multiples et interdépendants) et en conséquence la fixation de frontières (avec une ouverture plus ou moins grande à l'extérieur) et la précision des rôles, fonctions ou qualités de chacun au sein de cet espace,

. la connaissance des conditions d'accès, d'appropriation, d'exclusion, de distribution, de prélèvement et de reproduction de cette ressource,

. le contrôle de son usage et des capacités d'en tirer des revenus,

. l'arbitrage d'éventuels conflits dans l'activité commune ou l'utilisation,

. la capacité de s'adapter aux changements,

. l'introduction d'une échelle de sanctions et de modes de répression de ceux ne se conformant pas aux règles et aux normes collectivement acceptées (Ostrom, Basurto 2013 p. 7, 9, 11, 19, Weinstein 2013). Ces normes sont des valeurs promues en prescrivant des actions ou des résultats, et d'une certaine façon le permettent ou y obligent. Ces règles autorisant ou au contraire interdisant sont des formes d'organisation comportant des sanctions lorsque des actions prohibées sont commises et constatées ou que les prescriptions ne sont pas respectées. Elles sont donc les unes et les autres constitutives et régulatrices.

Il n'existe donc pas de commun par nature ; ce qui explique aussi pourquoi la domination de l'idéologie et de l'organisation néolibérale a engendré leur restriction ; ce qui a pu être qualifié de « nouvelles enclosures ». Les modes de possession et leurs régimes d'échange peuvent varier (Chanteau, Labrousse, 2013 p. 26) ; d'où l'insuffisance de l'opposition public/privé ou gratuit/payant. Priment l'accès à et l'usage des flux engendrés par la ressource, sa production ou reproduction et sa gestion. La division entre administration et marché est tout aussi inadéquate compte tenu notamment des multiples formes de marché qui ne peuvent pas se réduire à une soumission au seul principe de concurrence. L'arrangement institutionnel contrôlant les flux de cette ressource est contingent à un contexte qui le manifeste. À l'inverse d'une division, d'un fractionnement, d'un morcellement ou d'un démembrement, que le mot « partage » peut suggérer, il s'agit d'une mise en commun ou d'une reconnaissance du caractère d'un bien dont la dimension collective préexiste et a été reconnue (donc n'est pas automatique et spontanée) ou qui a été produite et instituée. Il est difficile d'imaginer la création de communs ou leur reconnaissance sans le support de mouvements sociaux ou des efforts coopératifs ; d'où leur dimension politique (Allaire 2013 p. 4, 26).

Cette dimension politique de la reconnaissance des communs dans le champ monétaire et financier se manifeste aujourd'hui de manière forte à travers un premier type d'expériences, à échelon local, celui de monnaies complémentaires et, à échelon global, à travers la revendication de la réappropriation du processus de création monétaire par le mouvement d'une monnaie pleine ou gagée.